



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 avril 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mme Dominique Lafrance, directrice générale en remplacement de M. Roger Maisonneuve

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public:

- M. Claude St-Jarre: Adoption du plan d'urbanisme, échéancier, consultation, disponibilité des documents.

180416-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant les points suivants:

13.1 Modification de la résolution 180122-13;

13.2 Mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et aux autres municipalités qui se sont portées requérantes de nous représenter dans le cadre d'une procédure judiciaire contre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en raison de l'absence de réponse ou d'une réponse inadéquate à la demande de la municipalité d'obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin de faire appliquer le Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Et en reportant le point 7.10 Domaine Colbert inc. - 530, rue F.-V.-Malhiot - demande de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-2

Approbation du procès-verbal du 19 mars 2018

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

180416-3

Avis de motion - Règlement ordonnant des travaux de réaménagement de terrains sportifs extérieurs derrière l'école secondaire De Mortagne (2018-283)

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 2018-283 - Règlement pour l'aménagement de terrains sportifs extérieurs derrière l'école secondaire De Mortagne.

180416-4

Avis de motion - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2016-255 (2018-276-1)

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 2018-276-1 - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2016-255.

180416-5

**Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 519
concernant l'usage des rues et places publiques**

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 519 - Règlement modifiant le règlement concernant l'usage des rues et places publiques.

Adoption de règlements

180416-6

**Règlement 2018-222-4 - Règlement relatif au
programme de revitalisation du Vieux-Boucherville**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet de règlement présenté le 19 mars 2018.

Il est proposé d'approuver le règlement n° 2018-222-4 - Règlement relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-7

**Projet de règlement 519-5 - Règlement modifiant le
règlement concernant l'usage des rues et places
publiques**

Il est proposé d'approuver le projet de règlement 519-5 - Règlement modifiant le règlement concernant l'usage des rues et places publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-8

**Projet de règlement 2018-283 - Règlement ordonnant
des travaux de réaménagement de terrains sportifs
extérieurs derrière l'école secondaire De Mortagne**

Mme Josée Bissonnette quitte pour ce point considérant qu'elle est commissaire scolaire.

Il est proposé de présenter le projet de règlement 2018-283 - Règlement ordonnant des travaux de réaménagement de terrains sportifs extérieurs derrière l'école secondaire De Mortagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette reprend son siège.

180416-9

Projet de règlement 2018-276-1 - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2016-255

Il est proposé de présenter le projet de règlement 2018-276-1 - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2016-255.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-10

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-289 – Règlement du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018.

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-289 qui se nomme Règlement du plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-11

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-290 – Règlement de zonage

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux

mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-290 qui se nomme Règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-12

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-291 – Règlement de lotissement

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-291 qui se nomme Règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-13

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-292 – Règlement relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-292 qui se nomme Règlement relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-14

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-293 - Règlement de construction

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-293 qui se nomme Règlement de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-15

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-294 – Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de

Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-294 qui se nomme Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-16

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-295 – Règlement relatif aux dérogations mineures

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018.

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-295 qui se nomme Règlement relatif aux dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-17

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-296 – Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d’identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d’enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d’intérêts auront jusqu’au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l’adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-296 qui se nomme Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-18

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-298 – Règlement relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d’identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d’enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d’intérêts auront jusqu’au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l’adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018.

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-298 qui se nomme Règlement relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-19

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-299 - Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-299 qui se nomme Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-20

Refonte – présentation et adoption du projet de règlement 2018-300 - Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au

10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation en lien avec ce projet de règlement aura lieu le 23 mai 2018;

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-300 qui se nomme Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

180416-21

Demandes de PIIA présentées au CCU du 28 mars 2018 (Recommandation U2018-036)

Mme Josée Bissonnette se retire pour ce point puisqu'elle est commissaire scolaire.

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-036 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 mars 2018 et d'approuver la demande de PIIA numéro 2018-70045 pour autoriser l'installation d'un cabanon sur l'emplacement du 900, boulevard du Fort-Saint-Louis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette reprend son siège.

180416-22

Demandes de PIIA présentées au CCU du 28 mars 2018 (Recommandations U2018-037, U2018-038, U2018-039, U2018-040, U2018-041)

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-037, U2018-038, U2018-039, U2018-040 et U2018-041 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 mars 2018 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2018-70046 pour autoriser une modification aux revêtements préalablement approuvés, éliminer l'exigence d'aménager un court de tennis, prévoir le déplacement de la piscine et localiser la dalle qui recevra le pavillon de piscine pour l'immeuble situé au 825, rue Jean-Deslauriers, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-037;
2. La demande de PIIA numéro 2017-70259 pour autoriser un ajout d'étage à la résidence située au 591, rue De Bienville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-038;

3. Partiellement la demande de PIIA numéro 2018-70015 pour autoriser le projet d'éclairage de l'immeuble et de l'emplacement situés au 1301, rue Ampère, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-039;
4. La demande de PIIA numéro 2018-70016 pour autoriser des modifications à l'aménagement paysager et à l'aménagement d'une terrasse de la propriété située au 1550, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-040;
5. La demande de PIIA numéro 2018-70024 pour autoriser un ajout d'étage partiel à la maison située au 87, rue De Mézy, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-041.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-23

**Demande site du patrimoine présentée au CCU du
28 mars 2018**

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-034 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 mars 2018 et d'approuver la demande numéro 2018-70028 pour autoriser les modifications à la toiture, l'ajout de fenêtres et la modification des cheminées de l'immeuble situé au 2, rue Guérin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-034 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-24

**Procès-verbal de la Commission de la vie
communautaire, de la culture et des sports - réunion du
28 mars 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 28 mars 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. Recommandation 2018-22 à l'effet d'accepter la course commémorative Julien Robitaille, dimanche le 9 septembre 2018 selon les conditions inscrites à la dite recommandation.
2. Recommandation 2018-23 à l'effet de ne pas reconnaître Hockey Les Sages Rive-Sud puisque cet organisme ne rencontre pas les critères de la politique de reconnaissance.
3. Recommandation 2018-24 à l'effet de procéder au projet de billetterie en ligne et d'augmenter le coût des billets, maximum 1\$ plus taxes par billet afin d'absorber les frais associés à la billetterie en ligne.
4. Recommandation 2018-25 à l'effet de ne pas donner suite à la demande d'aide financière de Sport Études Baseball De Mortagne.

5. Recommandation 2018-26 à l'effet de ne pas autoriser l'installation d'un chapiteau pour un mariage au centre multifonctionnel Francine Gadbois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-25 **Procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 18 janvier 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 18 janvier 2018.

180416-26 **Procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 20 février 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 20 février 2018.

180416-27 **Recommandation COMDA-13 - Commission des aînés**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolution proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation COMDA-13 soumise par la Commission des aînés datée du 20 mars 2018 à l'effet d'affecter le montant résiduel de 13 913 \$ du projet Info-référence aînés à un autre projet pour les aînés.

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation COMDA-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-28 **Procès-verbal du Secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 18 janvier 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 18 janvier 2018.

180416-29 **Procès-verbal du Comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 13 février 2018**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 13 février 2018.

Domaine Colbert inc. - 530, rue F.-V.-Malhiot - demande de PIIA

Ce point est reporté à la séance extraordinaire du 23 avril 2018 à 17h30.

Demandes de dérogation mineure

180416-30

Demande de dérogation mineure no 2018-70027 : hauteur du bâtiment, modification des pentes de toiture et localisation de cheminées

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70027;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé le report de cette demande en vertu de sa résolution U2018-035;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation de report;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 26 mars 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé de reporter la demande de dérogation mineure n° 2018-70027 pour l'immeuble situé au 2 rue Guérin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

180416-31

Approbation du rapport d'effectifs

M. Jean Martel, maire, se retire pour ce point. M. François Desmarais, conseiller, prend la présidence.

Il est proposé:

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période de mars 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 28 mars 2018;

2. De féliciter M. André Brossard, menuisier à la Direction des travaux publics et approvisionnements pour ses trente (30) années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De féliciter Mme Marjolaine Matte, régisseuse à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour ses dix (10) années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
4. De féliciter Mme Claudie Blanchette, commis finances à la Direction des Finances pour ses dix (10) années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
5. De féliciter Mme Sylvie Angers, technicienne génie municipale à la Direction du génie pour ses dix (10) années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
6. De féliciter M. Benoit Boucher, conseiller en urbanisme à la Direction de l'urbanisme et environnement pour ses dix (10) années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
7. De féliciter Madame Isabelle Langlais, technicienne comptable à la Direction du génie pour ses dix (10) années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
8. De souligner le départ à la retraite de Madame France Amyot, conseillère RH à la Direction des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel et Desmarais reprennent leur siège.

Listes de chèques et virements budgétaires

180416-32

Listes de chèques

Il est proposé :

1. D'approuver la liste de chèques suivante préparée par la Direction des finances de la Ville soit :
 - Liste de chèques numéros 180552 à 180677 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 180678 à 180811 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 180812 à 180901 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 180902 à 181037 inclusivement.
2. D'autoriser le trésorier de la ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-33

Listes de virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018
au 9 avril 2018

Écritures 4710 à 4717

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-34

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation
2007-73**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce pour la période comprise entre le 1^{er} au 31 mars 2018 le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180416-35

**Dépôt du rapport du trésorier relativement à ses
activités quant à la LERM**

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le trésorier de la Ville de son rapport relatif à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés et des candidats indépendants pour 2017, le tout conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

180416-36

Programme de subvention - Site du Patrimoine

CONSIDÉRANT la résolution 150915-34 Programme de subvention 2015 - Site du Patrimoine accordant une aide financière de 45 000 \$ pour la restauration des fondations existantes et le pieutage pour la stabilisation incluant la consolidation structurale des planchers pour la propriété située au 560, rue Saint-Sacrement;
CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des finances daté du 29 mars 2018.

Il est proposé que les fonds pour le total de l'aide financière accordée de 45 000 \$ soient pris à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap.A-21.1), tout organisme public doit établir et mettre à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relatives aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est un organisme public visé au paraphe 4° de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du greffe daté du 29 mars 2018.

Il est proposé d'autoriser l'assistante-greffière ou en son absence la greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt des certificats de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenu les 3, 4, 5, 9 et 10 avril sur le règlement suivant: Règlement 2018-281 - Règlement ordonnant l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le Parc de la Futaie et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 799 857 \$.

180416-39

Modification du nom de Ministère inscrit à la résolution de 2006 autorisant la signature des demandes de permis prévue à la loi sur l'utilisation des pesticides

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Josée Salvail avait déjà autorisé pour renouveler et signer les demandes de permis autorisant l'utilisation de pesticides sur le territoire de Boucherville en vertu de la résolution 060321-41;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable et des Parcs a changé de nom pour devenir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 3 avril 2018.

Il est proposé d'autoriser Madame Marie-Josée Salvail, Directrice des Travaux publics et des approvisionnements à renouveler et signer toute demande de permis prévue à la Loi sur les pesticides R.L.R.C., chapitre P-9.3 auprès des autorités gouvernementales portant maintenant le nom de ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-40

Entente - Subvention ministère de la Culture et des Communications - Bibliothèque

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 10 avril 2018.

Il est proposé:

1. D'autoriser Geneviève Cadieux, chef de section - bibliothèque de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à procéder à une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019* et à signer tout document relatif à cette entente;
2. Que la Ville de Boucherville finance, à même les budgets opérationnels de la bibliothèque, la totalité du projet incluant la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications, soit à un montant de 282 463 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

180416-41

**Adjudication d'un contrat pour la réfection des rues
Hélène-Boullé et Darontal (C-18-05-A)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des rues Hélène-Boullé et Darontal;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté 29 mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des rues Hélène-Boullé et Darontal à Excavation Civilpro inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 3 289 571,34 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-05-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-42

**Adjudication d'un contrat pour la construction d'un
sentier au parc de la Futaie (C-18-07-B)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction d'un sentier au parc de la Futaie;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté 29 mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction d'un sentier au parc de la Futaie à Bau-Québec Ltée étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 659 950,75 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-07-B. Le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 2018-281.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-43

**Adjudication d'un contrat pour la construction d'un jeu
d'eau et le réaménagement des jeux existants au parc
De Brouage (C-18-07-E)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction d'un jeu d'eau et le réaménagement des jeux existants au parc De Brouage;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 29 mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le réaménagement des jeux existants et la construction d'un jeu d'eau au parc De Brouage à Excavation E.S.M. inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 544 535,28 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-07-E.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-44

Adjudication d'un contrat pour la construction de nouveaux branchements au 1370, rue Graham-Bell - Bridor (C-18-14-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de nouveaux branchements au 1370, rue Graham-Bell - Bridor;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté 29 mars 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction de nouveaux branchements au 1370, rue Graham-Bell - Bridor à Groupe Massi (division construction) inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 28 628,78 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-14-A, ainsi qu'à la réception du paiement de la directive du branchement par le résident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-45

Adjudication du contrat pour le transport en autobus scolaire pour la programmation estivale 2018 (SI-18-11)

CONSIDÉRANT le contrat pour le transport en autobus scolaire pour la programmation estivale 2018;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 9 avril 2018.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le transport en autobus scolaire pour la programmation estivale 2018 à Les Autobus Boucherville inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 55 475,44 \$, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission SI-18-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-46

Adjudication du contrat pour le traitement des frênes sur le territoire de la Ville de Boucherville (SI-18-12)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux pour le traitement des frênes sur le territoire de la Ville de Boucherville ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 29 mars 2018.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour des travaux de traitement des frênes sur le territoire de la Ville de Boucherville, à PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC., étant le plus bas soumissionnaire conforme, sur la base d'un prix unitaire de 5,40 \$ par cm au DHP pour un montant de 99 808,65 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission SI-18-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-47

Adjudication du contrat pour la location de camionnettes et fourgonnettes (SI-18-13)

CONSIDÉRANT le contrat pour la location de huit camionnettes et d'une fourgonnette;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 3 avril 2018.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la location de huit (8) camionnettes cabine simple, d'équipe ou allongée de ½ ou ¾ de tonne, d'une (1) fourgonnette, toutes munies de flèches de signalisation et de gyrophares et de barres de tire à DISCOUNT LOCATION AUTOS / CAMIONS, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 55 120,16 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission SI-18-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-48

Reconduction du contrat de collecte et transport des déchets (SP-13-24)

Considérant le contrat pour la collecte et transport de déchets;

Considérant le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 29 mars 2018.

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, le contrat pour la collecte et transport des déchets à Services Ricova Inc. (Les services Monde Vert Inc.) pour un montant de 733 242,32 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission SP-13-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-49

Reconduction du contrat de collecte et transport des matières recyclables (SP-13-25)

CONSIDÉRANT le contrat pour la collecte et transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 29 mars 2018.

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, le contrat SP-13-25, pour la collecte et transport des matières recyclables à Services Matrec Inc. pour un montant de 915 999,04 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-50

Reconduction du contrat de cueillette et transport des résidus verts (SP-13-26)

CONSIDÉRANT le contrat pour la cueillette et transport des résidus verts;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 29 mars 2018.

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, le contrat pour la cueillette et transport des résidus verts à Services Matrec Inc. pour un montant de 341 892,25 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission SP-13-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-51

Adjudication du contrat pour la location long terme d'un balai de rue compact (SP-18-09)

CONSIDÉRANT le contrat pour la location long terme d'un balai de rue compact pour les travaux de balayage de rue ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 3 avril 2018.

Il est proposé d'adjuger, le contrat pour la location long terme d'un balai de rue compact sans opérateur pour les travaux de balayage de rue, à ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 76 511,26 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission SP-18-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-52

Résiliation d'un contrat d'assurance collective et approbation de la grille de pondération et d'évaluation des critères- contrat d'assurance collective cols blancs, bleus, cadres, élus et personnel de piscine

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des ressources humaines daté du 29 mars 2016.

Il est proposé :

1. De résilier en date du 31 décembre 2018 le contrat d'assurance collective adjugé par résolution le 7 juillet 2015 (150707-41) relativement aux régimes des employés cols bleus, cadre, élus et personnel de piscine;
2. D'autoriser la directrice des ressources humaines à transmettre tout document ou préavis de résiliation afin de donner effet à la présente résolution;
3. D'approuver la grille des critères de pondération et d'évaluation soumis par la Direction des ressources humaines, laquelle sera utilisée dans le cadre de l'appel d'offres regroupé relatif à l'octroi

du contrat d'assurance collective au bénéfice des employés cols blancs, cols bleus, cadres, élus et personnel de piscine. Cette grille fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

180416-53

Protocole d'entente relatif au réaménagement des terrains sportifs extérieurs derrière l'école secondaire de Mortagne

Mme Josée Bissonnette se retire pour ce point considérant qu'elle est commissaire scolaire.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des échanges de terrain avec la Commission scolaire, la ville s'est engagée à remettre en état ou réaménager les infrastructures suite aux travaux (piste d'athlétisme, soccer extérieur, etc.).

Il est proposé:

1. D'approuver le Protocole d'entente relatif au réaménagement des terrains sportifs extérieurs derrière l'école secondaire de Mortagne entre la Ville de Boucherville et la Commission scolaire des Patriotes;
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer cette entente et tout autre documents nécessaires aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette reprend son siège.

180416-54

Adhésion au regroupement d'achats de sel de déglacage (chlorure de sodium) avec l'Union des Municipalités pour les 5 prochaines années

CONSIDÉRANT l'avantage d'adhérer au regroupement d'achats de sel de déglacage (chlorure de sodium) proposé par l'union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes permet à une organisation de conclure une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et approvisionnements daté du 29 mars 2018.

Il est proposé d'autoriser la Ville de Boucherville à adhérer au regroupement d'achats du sel de déglacage (chlorure de sodium) proposé par l'Union des municipalités du Québec, pour une période de 5 ans pour la saison 2018-2019 à 2022 à 2023 inclusivement pour permettre à l'UMQ

de préparer les documents d'appel d'offres pour adjuger un contrat qui tient compte des besoins établis par la ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

180416-55

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 19 avril 2018

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180419-2.1;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180419-2.3 à CA-180419-2.11;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180419-4.1 à CA-180419-4.3;
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180419-6.1 à CA-180419-6.5;
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180419-8.1 à CA-180419-8.7;
6. Absention quant à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180419-2.2.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-56

Campagne annuelle - santé mentale 2018

CONSIDÉRANT la Semaine nationale de la santé mentale qui se tiendra du 7 au 13 mai et sa campagne annuelle *Agir pour donner du sens*;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne.

Il est proposé :

- 1° Que la Ville de Boucherville invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance de prendre soin de sa santé mentale;
- 2° Que copie de la présente proclamation soit transmise à Mouvement Santé mentale Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-57

Acte de donation - Corporation des fêtes 2017

CONSIDÉRANT que la Corporation des fêtes 2017 doit cesser ses activités telles que décrites dans ses lettres patentes;

CONSIDÉRANT que la Corporation des fêtes 2017 doit légalement faire session de ses biens.

Il est proposé :

1. Que la Corporation des fêtes 2017 cède, donne, remet et lègue à la Ville sans condition de part et d'autre et sans contrepartie que ce soit les biens décrits à l'acte de donation;
2. D'approuver l'acte de donation;
3. D'autoriser le directeur général à signer l'acte de donation et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-58

Programme de subventions - permis saisonnier de stationnement de véhicules avec remorque - Parc de l'Île Charron

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 9 avril 2018.

Il est proposé d'approuver le programme de subventions 2018 pour un permis saisonnier de véhicules avec remorque à la plage municipale de Longueuil située sur l'Île Charron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-59

Sommet de la famille - Carrefour Action municipale et famille

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Josée Bissonnette à participer au Sommet de la famille du Carrefour Action Municipale et Famille les 14 et 15 mai 2018 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe;
2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180416-60

Colloque régional en Montérégie - Réseau québécois des villes et villages en santé

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Josée Bissonnette à participer au Colloque régional en Montérégie du Réseau québécois des villes et villages en santé à Sainte-Julie le 24 mai 2018;
2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

180416-61

Modification de la résolution 180122-13

CONSIDÉRANT la résolution 180122-13;

CONSIDÉRANT que le 3^e paragraphe vise le 1 rue de la Perrière Nord;
CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications n'est pas favorable à des interventions qui consisteraient à démolir certaines portions des murs de la maison dans le but de déplacer légèrement des ouvertures.

Il est proposé de modifier le paragraphe 3 de la résolution 180122-13 en y ajoutant à la fin ce qui suit:

« Seuls le déplacement et l'ajout des ouvertures approuvés par le ministère de la Culture et des Communications dans son autorisation pourront être réalisés dans le cadre du projet de réouverture complète du bâtiment ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mandat aux municipalités d’Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et aux autres municipalités qui se sont portées requérantes de nous représenter dans le cadre d’une procédure judiciaire contre le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en raison de l’absence de réponse ou d’une réponse inadéquate à la demande de la municipalité d’obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection afin de faire appliquer le Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d’eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l’adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (ci-après « RPEP ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d’août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l’article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, c. Q-2; ci-après « L.Q.E. »), l’entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du RPEP et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la Ville de Boucherville se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n’assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d’eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l’article 118.3.3 L.Q.E. permet au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l’Environnement ») d’approuver un règlement local portant sur le même objet que le RPEP, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le RPEP dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a adopté le Règlement No 2017-266 portant le titre de Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Boucherville en date 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu’une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l’Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l’Environnement d’approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi

au RPEP, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au RPEP, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficace des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au RPEP;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la Ville de Boucherville, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la Ville de Boucherville, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au RPEP, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du Règlement no 2017-266 de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le RPEP déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la Loi sur le développement durable, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que;
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable.

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassse le cadre de la L.Q.E et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la Ville de Boucherville, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la Ville de Boucherville se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la Ville de Boucherville doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du Code de procédure civile prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

CONSIDÉRANT les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire

valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au RPEP;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du Code de procédure civile.

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé :

1. De réaffirmer la volonté de la Ville de Boucherville de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;
2. De confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l'article 91 du Code de procédure civile;
3. De demander au greffe de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
4. D'autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

180416-63

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 20H57.

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière